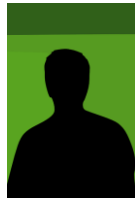


STRUCTURES ENGAGEES

Établissements
Scolaires Entreprises
Associations
EHPAD
Établissements
de Santé
Autres...



FORMATIONS

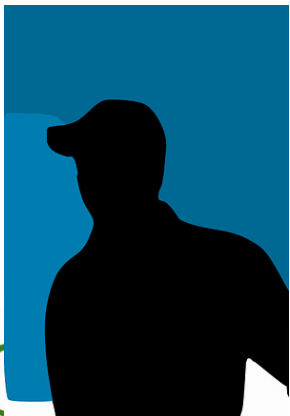
Spirée
Formations et conseil en
prévention du suicide

P
P
V



RESEAU

VIES 37





Formation-Information : Sensibilisation

S'informer et se sensibiliser sur la question du suicide

Formation-Action : R.O.C.S

Repérage et Orientation de la Crise Suicidaire

Formation-Intervention : PostVention

Mise en place d'un protocole d'intervention en cas de passage à l'acte suicidaire au sein d'un établissement

Intervention : 2P2A (Post Passage à l'Acte)

Intervention après un suicide en institution



*Sous l'égide du Réseau
Réseau de Prévention du suicide en Indre et Loire*

*Association déclarée
N° de formation 24 37 03404 37
SIRET 789 255 186 222 19
APE 8899B*

Ces formations s'inscrivent dans un continuum de PréPostVention du suicide. Refusant d'aborder la prévention du suicide par des actions ponctuelles, Spirée la conçoit comme intégrée et durable.

De la sensibilisation des acteurs à la problématique du suicide, jusqu'à l'accompagnement des établissements dans la prévention et la gestion d'éventuelles crises suicidaires, l'association Spirée propose un ensemble complet de formations.

*Les formations **Sensibilisation** et **ROCS** se situent à un niveau individuel, au sein d'un groupe, pour permettre une réflexion personnelle sur le suicide et s'approprier un outil de repérage de la crise suicidaire.*

*Quant à elle, la formation **PréPostVention** s'adresse conjointement aux équipes de direction et aux professionnels de terrain. Elle leur permet de repenser leur organisation et leurs pratiques au profit d'une prise en charge autonome de la prévention et de la gestion des événements suicidaires. Cette formation privilégie la mobilisation des ressources internes plutôt que le recours systématique à une aide extérieure.*

*Le **Post Passage à l'Acte** (2P2A) est, lui, une offre d'intervention et non une formation.*

Extrait des statuts de l'Association Spirée loi 1901

Article 3 – L'association a pour objet la prévention des souffrances psychiques et des risques suicidaires. Elle met en œuvre toutes actions conformes à cet objet. Elle est indépendante de tout courant politique, philosophique, confessionnel ou syndical.

Article 6 – L'association met en œuvre les moyens suivants : formation, animation de groupes de parole, conseil et analyse de pratiques, dispositifs de prévention et postvention, et plus généralement tout moyen conforme à son objet.

Article 7 – L'association se compose de personnes, physiques ou morales, qui ont, directement ou par l'intermédiaire d'une institution ou d'une association, une compétence reconnue dans le domaine de la prévention du suicide et de la souffrance psychique ou qui sont, d'une manière ou d'une autre, utiles à l'association.

Formation-Information : Sensibilisation

S'informer et se sensibiliser sur la question du suicide

1 journée de sensibilisation (7 heures)

Maximum 15 personnes

OBJECTIFS :

- Réfléchir à ses propres idées reçues sur la question du suicide, afin d'en prendre conscience et d'en atténuer les tabous
- Comprendre le cheminement de la crise suicidaire
- Pouvoir être attentif à certains facteurs de risque

PROGRAMME :

- Présentation des stagiaires et leurs attentes en lien avec la prévention du suicide
- Travail sur les idées reçues concernant le suicide
- Réflexion sur la notion de crise suicidaire

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Travail en sous-groupes

FORMATEUR :

- Deux formateurs : un·e psychiatre et /ou un·e psychologue

LIEU : TOURS et environs ou en fonction de la demande

TARIFS :

Inter entreprise ou individuel : 90 euros par personne pour la formation

Intra entreprise : 1200 euros pour la formation

Formation-Action : ROCS

Repérage et Orientation de la Crise Suicidaire

2 journées successives de formation (14 heures) et 1 journée obligatoire (7 heures) environ 4 à 6 mois après

Maximum 12 personnes.

OBJECTIFS :

- Acquérir un outil de repérage pour aider à orienter une personne en crise suicidaire

PROGRAMME :

- Présentation des stagiaires et leurs attentes en lien avec la prévention du suicide
- Travail sur les idées reçues concernant le suicide
- Épidémiologie
- La crise suicidaire
- Le R.U.D
- Désamorçage de la crise suicidaire

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Travail en sous-groupes
- Mise en situation par des jeux de rôle par groupe de trois personnes

FOMATEURS :

- Un formateur : Psychiatre ou psychologue formé·e à cette approche

LIEU : TOURS et environs ou en fonction de la demande

TARIFS :

Inter entreprise ou individuel : 300 euros par personne pour les 3 jours

Intra entreprise : 3300 euros par formation de 3 jours

Formation-Intervention : PostVention

Mise en place d'un protocole d'intervention en cas de passage à l'acte suicidaire au sein d'un établissement

2 journées successives de formation (14 heures) et 1 journée obligatoire (7 heures) environ 4 à 6 mois après

Maximum 24 personnes

OBJECTIFS :

- Aider les équipes de direction et les professionnels de terrain à mettre en place un programme alliant des préoccupations de prévention, de Postvention et d'intervention en cas de passage à l'acte.

PROGRAMME :

- Présentation des stagiaires en lien avec la PréPostVention du suicide
- Travail sur la gestion d'un passage à l'acte au sein d'un établissement.
- Réalisation d'un protocole fictif de « PréPostVention » (PPV)

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Travail en sous-groupes
- Mise en situation par un jeu de rôles durant lequel tous les stagiaires participent

FORMATEURS :

- Deux formateurs : un·e psychiatre et un·e psychologue

LIEU : TOURS et environs ou en fonction de la demande

TARIFS :

Inter entreprise : 450 euros par personne pour les 3 jours

Intra entreprise : 6600 euros par formation de 3 jours

Intervention supplémentaire lors de l'implantation du dispositif : nouvelle convention à réaliser

Intervention : 2P2A (Post Passage A l'Acte)

Intervention suite à un suicide au sein d'un établissement

Aider les entourages directement confrontés au passage à l'acte suicidaire

Évaluation et orientation de la demande. Suivi des interventions sur site·s lorsque la situation le justifie

OBJECTIFS

- Éviter la diffusion du passage à l'acte parmi les proches
- Réduire le risque d'un syndrome post-traumatisme parmi les proches
- Attention spécifique envers les personnes à risque
- Faciliter l'orientation des personnes vers des prises en charge adaptées

DÉROULEMENT

Phase 1 (systématique)

- Analyse de la demande pour validation ou réorientation
- Choix du type d'intervention
- Interventions sur site (collectives et/ou individuelles), dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité
- Préconisations spécifiques à la situation faites au responsable de l'établissement
- Veille durant 1 an (appels à 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an)

Phase 2 (suivant l'évolution)

- Nouvelles interventions auprès d'une ou plusieurs personnes, uniquement sur demande de la direction de l'établissement
- Préconisations spécifiques à la situation faites au responsable de l'établissement

INTERVENANT·E·S

Psychiatre et/ou psychologue

SECTEUR D'INTERVENTION : Indre & Loire

TARIFS

Phase 1 : 800 € Phase 2 : 500 € (à réajuster en fonction du type d'intervention)

L'analyse des questionnaires d'évaluation des formations sur le Repérage et l'Orientation de la Crise Suicidaire (ROCS) dispensées depuis 2003 sur les départements 37, 41 et 45 montre que les participants jugent particulièrement utile les temps de mises en situations réalisées en trio.

Ils estiment que le fait de se situer à trois places différentes (personne en crise suicidaire, intervenant, observateur) lors de trois mises en situations successives permet de mieux comprendre les positions des uns et des autres et d'intégrer beaucoup plus facilement la théorie présentée lors de cette formation.

Prenant en compte ces remarques, nous avons décidé de maintenir prioritairement cette méthode de travail pour la formation ROCS, comme pour la formation de PréPostVention (PPV).

Toutes demandes d'information sur ces prestations ou pour d'autres types d'interventions concernant les souffrances psychiques et les risques suicidaires ainsi que les demandes d'inscription sont à adresser à :

Madame Marie-Pascale LAURENT

par courriel mp.laurent@sfr.fr

par téléphone au **06 71 61 72 35**

Vous pouvez consulter la plaquette sur le site internet spiree.psrc.fr

Siège social

Université
de Tours
37000 Tours

Adresse Postale

Association Spirée
c/o VIES 37
CPU
12 à 24 rue du Coq
37540 Saint-Cyr-sur-Loire